

CHARTRE DES USAGES NUMÉRIQUES

Dans le cadre de ses missions de service public d'éducation, l'établissement met à disposition des élèves et des personnels des outils numériques dont l'usage doit être exclusivement pédagogique.

La présente charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant au matériel informatique du collège. Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.

I – Le réseau

I.1 Les ressources disponibles

Le collège Jean Lurçat dispose d'un serveur pédagogique interne Sambaedu et d'un Environnement numérique de travail accessible en ligne.

I.2 Conditions d'accès à Sambaedu

Chaque membre de la communauté éducative se voit attribuer un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter au serveur pédagogique du collège et d'avoir accès à son espace de stockage.

I.3 Conditions d'accès à l'ENT

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter à l'ENT à l'adresse suivante : <https://moncollege.essonne.fr>

Ce mot de passe est strictement confidentiel, chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

I.4 Infractions aux conditions d'accès

En cas d'infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

II- Droits et obligations des utilisateurs

L'établissement dispose d'un parc informatique important comprenant des ordinateurs fixes et portables, des tablettes numériques, des tableaux numériques, des imprimantes, des casques,...

Ce matériel doit être manipulé avec précaution et dans le respect des règles établies au collège et par la législation.

II.1 Engagement du collège

Le collège s'engage à respecter la législation en vigueur notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, à la propriété littéraire et artistique.

Le collège s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour les utilisateurs.

Le collège met à disposition sur l'ENT un service de messagerie mais l'établissement ne peut être tenu pour responsable des contenus échangés.

L'administrateur du réseau peut procéder à des contrôles pour vérifier que le réseau est utilisé dans le cadre exclusif d'activités d'enseignement ou de documentation. Il peut savoir quels sites ont été visités et par quel utilisateur.

II.2 Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à utiliser les services exclusivement dans un objectif pédagogique et éducatif.

Les jeux, les messageries personnelles, les réseaux sociaux, les blogs, les sites de partage de vidéos (Dailymotion ou Youtube), les forums et l'utilisation des téléphones portables sont interdits en dehors d'une exploitation pédagogique par un enseignant ou un adulte de la communauté éducative et sous sa responsabilité.

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service et notamment à ne pas :

- Masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs.
- Se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
- Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire des messages, textes ou images provocants.
- Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
- Utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources.
- Introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
- Modifier sans autorisation la configuration des machines

L'utilisateur s'engage enfin à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur :

En matière de propriété intellectuelle : il est interdit de télécharger illégalement et copier de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux et particulièrement depuis le réseau de l'établissement.

En matière de droits de la personne : il est interdit d'utiliser le réseau pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (fausses informations ou divulgations de renseignements d'ordre personnel)

En matière de crimes et délits : il est interdit de consulter ou publier des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique.

II. 3- Les sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur du collège, à son exclusion du réseau ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Signature de l'utilisateur

Signature des parents ou représentants légaux